

REPUBLIQUE DU CONGO

-----  
MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE  
ET DES REFORMES ADMINISTRATIVES  
-----

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION  
PUBLIQUE  
-----

DIRECTION DE LA MAITRISE DES EF-  
FECTIFS  
-----

du 26 Septembre 1994  
(T) DECRET N° 94-527 /MFPA/DGFP/DME/SIE.-

portant rectificatif au décret n° 91/037/  
MTSS/DGFP/DGPCE du 4 Mars 1991 portant  
intégration et nomination de certains  
candidats dans les cadres de la catégorie  
A, hiérarchie I des Services Sociaux  
(Enseignement), en tête GUILI Paulin.-

-----  
LE PREMIER MINISTRE, CHEF  
DU GOUVERNEMENT,  
-----

( /ISAS :

(/u la Constitution du 15 Mars 1992 ;  
(/u la loi n° 021/89 du 14 Novembre 1989 portant refonte  
du Statut Général de la Fonction Publique ;  
(/u le décret n° 62/130/MF du 9 Mai 1962 fixant le régi-  
me des rémunérations des fonctionnaires ;  
(/u le décret n° 62/198/FP du 5 Juillet 1962 relatif à  
la nomination et à la révocation des fonctionnaires ;  
(/u le décret n° 63/81/FP-BE du 26 Mars 1963 fixant les  
conditions dans lesquelles sont effectués les stages probatoires  
que doivent subir les fonctionnaires stagiaires ;  
(/u le décret n° 67/50/FP-BE du 24 Février 1967 regle-  
mentant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes  
réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconsti-  
tutions de carrière et reclassements ;  
(/u le décret n° 67/304/MT-DGT du 30 Septembre 1967  
modifiant le tableau hiérarchique des cadres A de l'Enseignement  
Secondaire abrogeant et remplaçant les dispositions des articles  
19, 20 et 21 du décret n° 64/165 du 22 Mai 1964 fixant le statut  
commun de l'Enseignement ;  
(/u le décret n° 74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant et  
remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5 Juillet  
1962 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;  
(/u le décret n° 93/315 du 23 Juin 1993 portant nomina-  
tion du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;  
(/u le décret n° 93/318 du 24 Juin 1993 portant nomina-  
tion des Membres du Gouvernement ;  
(/u le décret n° 93/342 du 19 Juillet 1993 portant  
organisation des intérim des Ministres ;  
(/u le décret n° 91/037/MTSS/DGFP/DGPCE du 4 Mars 1991  
portant intégration et nomination de certains candidats dans les  
cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Sociaux  
(Enseignement), en tête: GUILI Paulin ;  
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le régle-  
ment sur la solde des fonctionnaires ;  
Sur intructions du conseil des Ministres du 12 Mars  
1992 ;

D.G.B.

D.G.C.F.

(T) E C R E T E :

22

ARTICLE 1ER: Est rectifié le décret n° 91/037/MTSS/DGFF/DGPCE du 4 Mars 1991 portant intégration et nomination de certains candidats dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement) en tête: GUILI Paulin.

ARTICLE 2: En application des dispositions du décret n° 67/304 du 30 Septembre 1967 susvisé, les candidats dont les noms suivent, titulaires du Certificat d'Aptitude Professionnelle à l'Enseignement Technique (CAPET), option: Génie-Agricole, obtenu à l'Université Marien NGOUABI, sont intégrés dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement) et nommés au grade de Professeur Certifié de Lycée de 1er échelon stagiaire, indice 830.

- GUILI (Paulin), né le 22 Décembre 1960 à Sibiti,
- DAGA Taerou, né le 14 Mai 1960 à Brazzaville,
- BOUNKOULOU (André), né le 18 Septembre 1959 à Boko-Songho
- EHOUSY-DANGABOT (Hyacinthe), né le 8 Décembre 1962 à Bola (Sembé)
- MAYIMA Anna Brigitte, née le 13 Novembre 1962 à Pointe-Noire
- GOMOUFATAN MABANZA (Jean Philippe), né le 18 Décembre 1960 à Boko
- DJIMBI MAKOSSO (Charles, né en 1959 à Tchigniami-Loémé

ARTICLE 3: Conformément aux instructions du Conseil des Ministres du 12 Mars 1992, les intéressés sont titularisés exceptionnellement au titre de l'année 1989 et nommés au 1er échelon de leur grade indice 830 pour compter du 5 Octobre 1989 ACC = 1.an.

ARTICLE 4: Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde à compter des dates effectives de prise de service des intéressés, sera enregistré, publié au JORC et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 26 Septembre 1994

Par Le Premier Ministre, Chef du Gouvernement,

Le Ministre de la Fonction Publique et des Réformes Administratives,

Jean Prosper K O Y O .-

Général Jacques Joachim THOMBY-OPANGO.-

AMPLIATIONS :

JORC.....	1
DGFF/DME.....	3
DGFP/BST.....	3
DGB.....	3
DGCF.....	1
INTERESSES.....	7
DOSSIERS.....	21
DPAA/MEN.....	14
MEN.....	2
SGG/BC.....	2./-